



Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement Européen
Délégation socialiste française

Le **Parlement européen** a **adopté** le 21 novembre **deux rapports non-législatifs** concernant le

gaz
de
schiste

« *Les législations nationales et européennes doivent être extrêmement strictes, par exemple sur l'extraction par fracturation hydraulique -qui est la seule connue actuellement- pour empêcher tout dommage à l'environnement* », a déclaré **Gilles Pargneaux**, membre de la commission de l'environnement, à l'issue du vote.

« *Nous ne nions pas l'importance de l'indépendance énergétique et la place du coût de l'énergie dans la compétitivité de l'industrie. Mais notre priorité est de garantir une protection élevée de la santé humaine et de l'environnement* », ajoute **Catherine Trautmann**, membre de la commission de l'industrie.

« *Nous regrettons à ce titre qu'un amendement que nous avons cosigné, appelant à un moratoire européen sur la fracturation hydraulique, n'ait pas trouvé de majorité aujourd'hui.* » déplorent

Catherine Trautmann

et

Gilles Pargneaux

« *Malgré ce revers, l'action de notre groupe a été déterminante pour que priment deux principes qui nous tiennent particulièrement à cœur : le principe de précaution d'une part, et le principe "pollueur-payeur". Nous nous félicitons de ces positions européennes qui accompagnent la détermination des Gouvernements dans plusieurs Etats membres, en particulier en France* », a conclu **Catherine Trautmann** au nom de l'ensemble de la délégation socialiste française au Parlement européen.